

# Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme

2022 - 2025

## Contacts

### Canton du Jura

#### Service de la santé publique

Dr Christian Lanz, Médecin cantonal, et Laure Chiquet, Collaboratrice scientifique

Capucins 20  
2800 Delémont  
T +41 32 420 51 20

#### Ligue pulmonaire Jurassienne

Mme Ariane Hanser, Directrice

Route de la Raisse 3  
2855 Glovelier  
T +41 32 422 20 12

#### Fondation O<sub>2</sub>

Mme Chloé Saas, Directrice

Rue de l'Avenir 23  
2800 Delémont  
T +41 32 544 16 10

#### CIPRET Jura

Mme Carine Lehmann, Cheffe de projet

Rue de l'Avenir 23  
2800 Delémont  
T +41 32 544 16 10

# Table des matières

<b>1. Situation initiale .....</b>	<b>4</b>
1.1 Analyse de la situation existante .....	4
1.2 Conditions-cadre .....	15
1.2.1 Contexte démographique.....	15
1.2.2 Bases générales et légales de la prévention du tabagisme .....	15
1.2.3 Protection contre le tabagisme passif.....	17
1.2.4 Publicité du tabac.....	18
1.2.5 Vente aux mineurs .....	18
1.2.6 Evaluation des programmes cantonaux jurassiens de prévention du tabagisme .....	18
<b>2. Groupes cibles, settings et méthodes .....</b>	<b>21</b>
2.1 Groupes cibles .....	21
2.2 Settings .....	21
2.3 Méthodes.....	21
<b>3. Vision, objectifs et mesures .....</b>	<b>22</b>
3.1 Vision.....	22
3.2 Objectifs d'impact.....	22
3.3 Projets et mesures : vision globale .....	25
3.4 Présentation individuelle des projets et mesures.....	26
<b>4. Calendrier et étapes.....</b>	<b>34</b>
4.1 Calendrier.....	34
<b>5. Pilotage du programme.....</b>	<b>35</b>
5.1 Organisation du programme .....	35
5.2 Rôles et tâches des organes du programme .....	36
<b>6. Evaluation et monitoring.....</b>	<b>37</b>
<b>7. Budget .....</b>	<b>37</b>

## Langage épïcène

Afin de faciliter la lecture de ces documents, nous avons renoncé à féminiser systématiquement toutes les expressions désignant des personnes, des fonctions ou des professions ou à user d'artifices graphiques (tirets, points médians, ...) pour introduire le féminin. Mais il va de soi que même formulées au masculin, ces expressions s'appliquent aux deux sexes.

# 1. Situation initiale

## 1.1 Analyse de la situation existante

Les conséquences de la consommation de tabac (et de ses produits dérivés) posent des problèmes majeurs de santé publique. En effet, la fumée du tabac contient de nombreuses substances toxiques et carcinogènes auxquelles sont exposées toutes les personnes qui la respirent. Les fumeurs inhalent en plus la nicotine, produit de type psycho-addictif, qui engendre une dépendance en suscitant l'envie et le besoin de fumer. Cette problématique occasionne des coûts considérables<sup>1</sup> : en 2015, la consommation de tabac a entraîné des coûts médicaux directs d'un montant de 3 milliards de francs (coûts engagés pour le traitement des maladies liées au tabac), correspondant à 3,9% des dépenses totales de santé de la Suisse. A cela s'ajoutent les pertes de production dues à la consommation de tabac, qui se sont élevées à 2 milliards de francs. Elles sont le résultat d'absences temporaires au travail pour cause de maladie ou d'absences permanentes pour cause d'invalidité ou de décès avant la retraite.

La mortalité due à la consommation de tabac est la première cause de décès prématurés évitables dans notre pays. Pour l'année 2012, l'Office fédéral de la statistique OFS a recensé plus de 9'500 décès dus au tabagisme. Ce chiffre représente 15% de l'ensemble des décès. Un cinquième des décès dus au tabac concernent des personnes de moins de 65 ans. Les trois principaux types de maladies menant à un décès sont le cancer, responsable de 42% des décès (surtout le cancer du poumon), les maladies cardiovasculaires, avec 39% des décès (infarctus, maladies coronariennes et complications) et les bronchopneumopathies chroniques obstructives (BPCO), avec 15% des décès<sup>2</sup>.

Le tabagisme n'est pas seulement un comportement à risque pour la santé, mais il est également une situation à risque pour celles et ceux qui y sont exposés. Le tabagisme passif augmente de 26% le risque de développer un cancer des poumons, alors que le risque de maladies cardio-vasculaires (infarctus ou angine de poitrine par exemple) est augmenté de 25%. Le tabagisme passif agit négativement sur les non-fumeurs (le tabagisme dans l'entourage familial et social augmente le risque que les enfants commencent à fumer à leur tour), mais également sur les fumeurs qui souhaitent arrêter.

La consommation tabagique est non seulement une préoccupation majeure de santé publique mais également en matière de protection de la jeunesse. Le cerveau des jeunes réagit de manière plus forte à la nicotine en comparaison à celui des adultes, les rendant ainsi plus vulnérables au développement d'une dépendance, et ceci même en cas de faible consommation. Arrêter de fumer devient alors particulièrement difficile. Par ailleurs, la probabilité de fumer régulièrement à l'âge adulte est plus élevée si on fumait déjà étant

---

<sup>1</sup> Mattli R., Farcher R., Dettling M., Syleouni M-E, Wieser S., Die Krankheitslast des Tabakkonsums in der Schweiz: Schätzung für 2015 und Prognose bis 2050, Institut d'économie de la santé de Winterthur de l'Université des sciences appliquées de Zurich ZHAW, 2019

<sup>2</sup> Actualités OFS, Statistique des causes de décès, Les décès dus au tabac en Suisse entre 1995 et 2012, Neuchâtel 2015

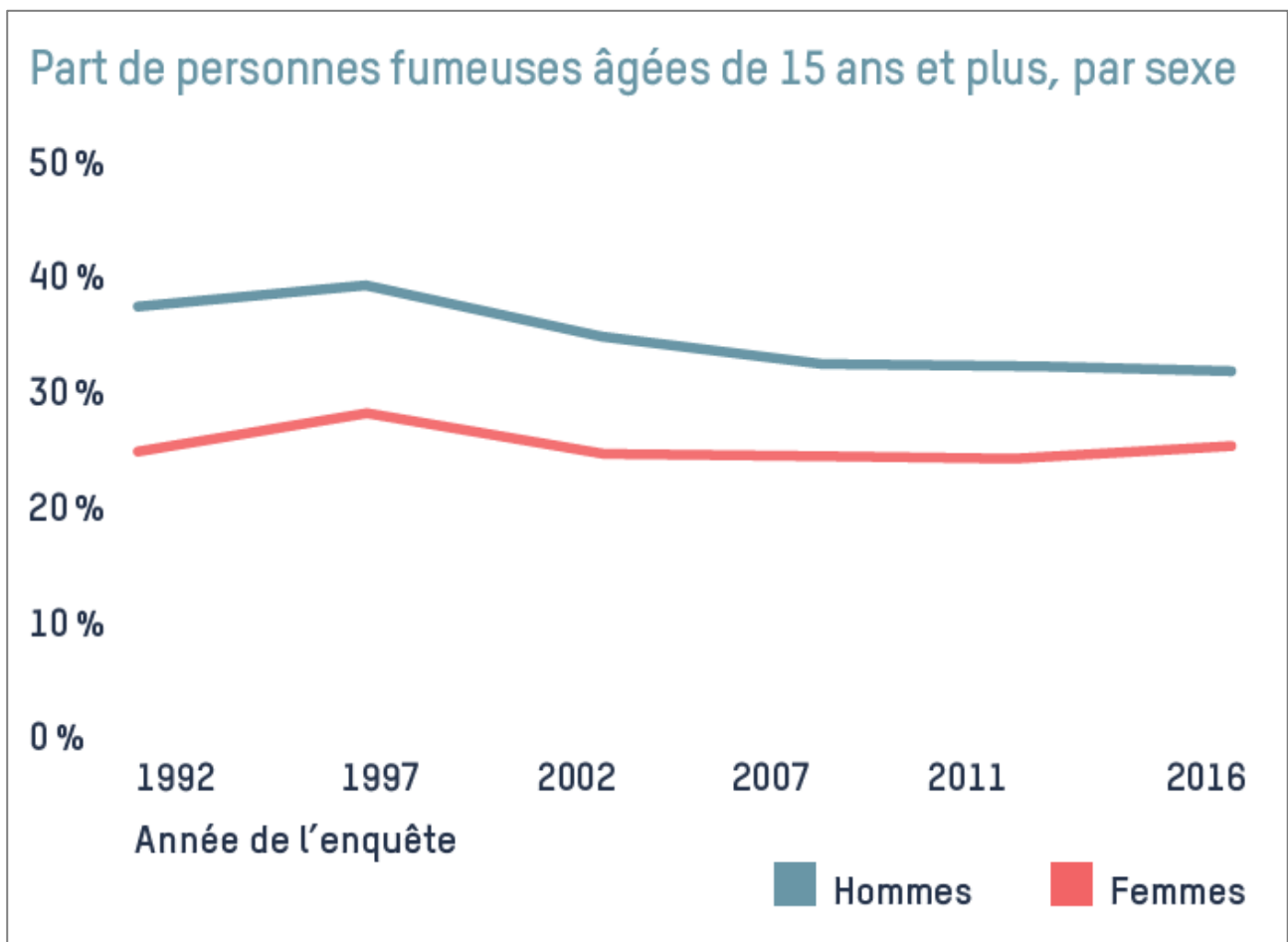
jeune. Selon le Système de monitoring suisse des Addictions et des Maladies non transmissibles (MonAM)<sup>3</sup>, 14.7% des jeunes de 15 ans sont fumeurs. Cette proportion atteint 22.5% chez les jeunes entre 15 et 19 ans. De plus, 65.2% des fumeurs quotidiens ont commencé à fumer avant l'âge de 20 ans<sup>4</sup>.

Les éléments précédents définissent déjà certains axes de la prévention du tabagisme. Il est cependant nécessaire de déterminer clairement tous les principaux problèmes actuels en matière de consommation de produits du tabac afin de faire ressortir les besoins d'interventions.

### **En Suisse**

Les chiffres suivants concernant la consommation de tabac en Suisse (personnes de 15 à 65 ans) sont fournis par le Système de monitoring suisse des Addictions et des Maladies non transmissibles (MonAM)<sup>3</sup>.

Parmi les personnes âgées de 15 ans et plus vivant en Suisse, la proportion de fumeurs était en 2017 de 27.1% (31.0% des hommes contre 23.3% des femmes), alors qu'elle était encore de 33.2% en 1997. Néanmoins, cette part apparaît comme stable depuis 2007.



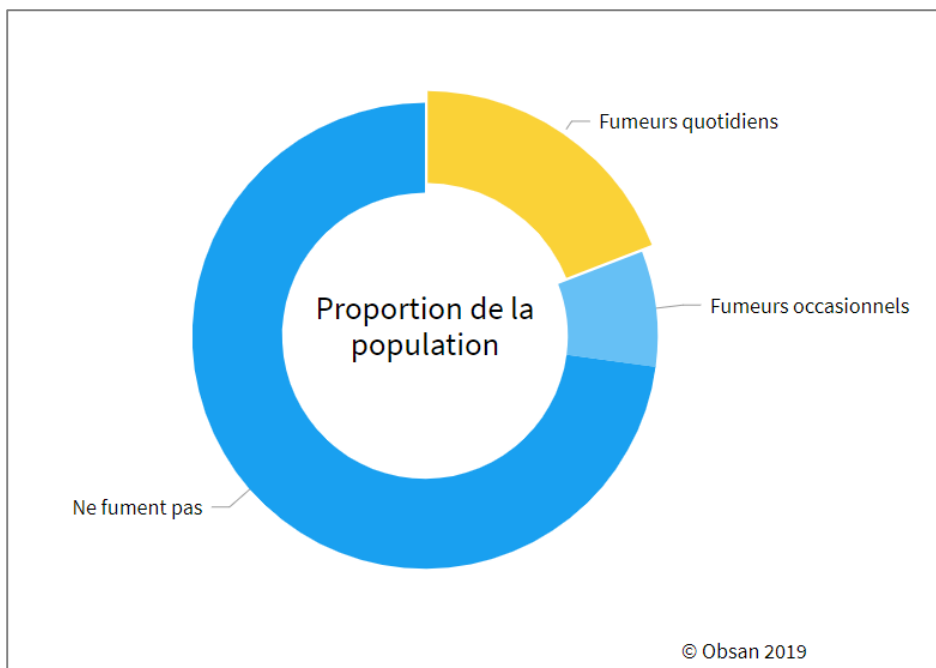
Évolution de la prévalence du tabagisme en Suisse

© Office fédéral de la santé publique (OFSP)

<sup>3</sup> <https://www.obsan.admin.ch/fr/substanzen-verhalten-und-krankheiten/tabak>

<sup>4</sup> Gmel G., Kuendig H., Notari L., Gmel C. (2017). Monitoring suisse des addictions : consommation d'alcool, tabac et drogues illégales en Suisse en 2016. Addiction Suisse, Lausanne, Suisse

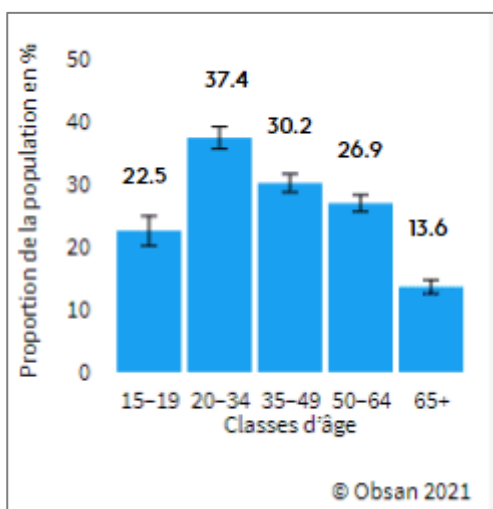
Parmi ces 27.1%, 19.1% fument tous les jours et 8.0% occasionnellement.



Répartition du tabagisme en Suisse en 2017

En 2016, la consommation journalière moyenne était de 13.6 cigarettes parmi les fumeurs quotidiens. Le nombre moyen de cigarettes fumées par les fumeurs quotidiens est sensiblement plus élevé chez les hommes (15.4 cigarettes par jour en moyenne, contre 11.3 chez les femmes). Dans une autre perspective, 34.3% des fumeurs quotidiens rapportaient fumer en moyenne un paquet de cigarettes ou plus par jour, et 18.3% fumaient entre 1 et 5 cigarettes par jour<sup>5</sup>.

La prévalence maximale en Suisse concerne la classe d'âge des 20 à 34 ans avec un taux de 37.4%. Comme cité plus haut, la prévalence du tabagisme chez les jeunes entre 15 et 19 ans atteint 22.5%.



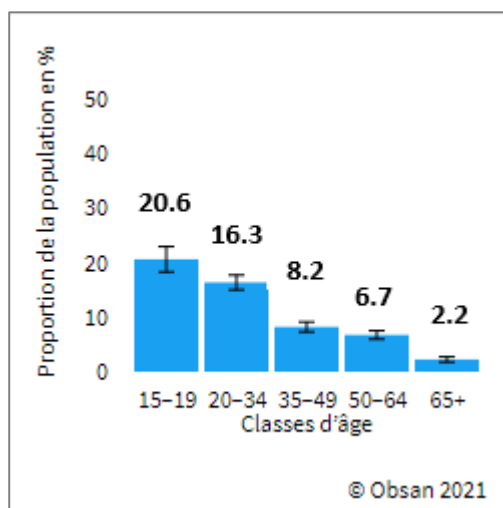
<sup>5</sup> <https://www.suchtmonitoring.ch/fr/1/1-4.html?tabac-prevalence-niveau-de-consommation-de-tabac>

Il existe également des différences de comportement tabagique selon le niveau de formation : les personnes ayant un degré de formation de niveau tertiaire apparaissent comme moins touchées par le tabagisme (23.1% de fumeurs) que les personnes ayant un niveau de formation secondaire II (30.1% de fumeurs) ou que celles ayant effectué uniquement leur scolarité obligatoire (27.0% de fumeurs).

Il est intéressant de noter également que, en 2017, plus d'une personne qui fume sur deux (62.0%) disait souhaiter arrêter de fumer. Cette part est en augmentation depuis 1992. Parmi les fumeurs qui souhaitent arrêter de fumer, 29.0% ont effectué une tentative d'arrêt dans les douze derniers mois (arrêt pendant au moins 14 jours).

### Tabagisme passif

Le tabagisme passif, bien qu'il ait diminué en Suisse depuis les années 2010, reste présent dans la sphère publique, principalement dans les cafés, bars ou restaurants, ainsi que dans la sphère privée. Ainsi, 9.2% de la population de 15 ans et plus est exposée une heure ou plus par jour au tabagisme passif, et 20.8% une heure ou plus par semaine. Ce sont les jeunes de la classe d'âge de 15 à 19 ans qui sont le plus exposés au tabagisme passif.



Proportion de la population exposée au moins 1h par jour au tabagisme passif

### Cigarette électronique

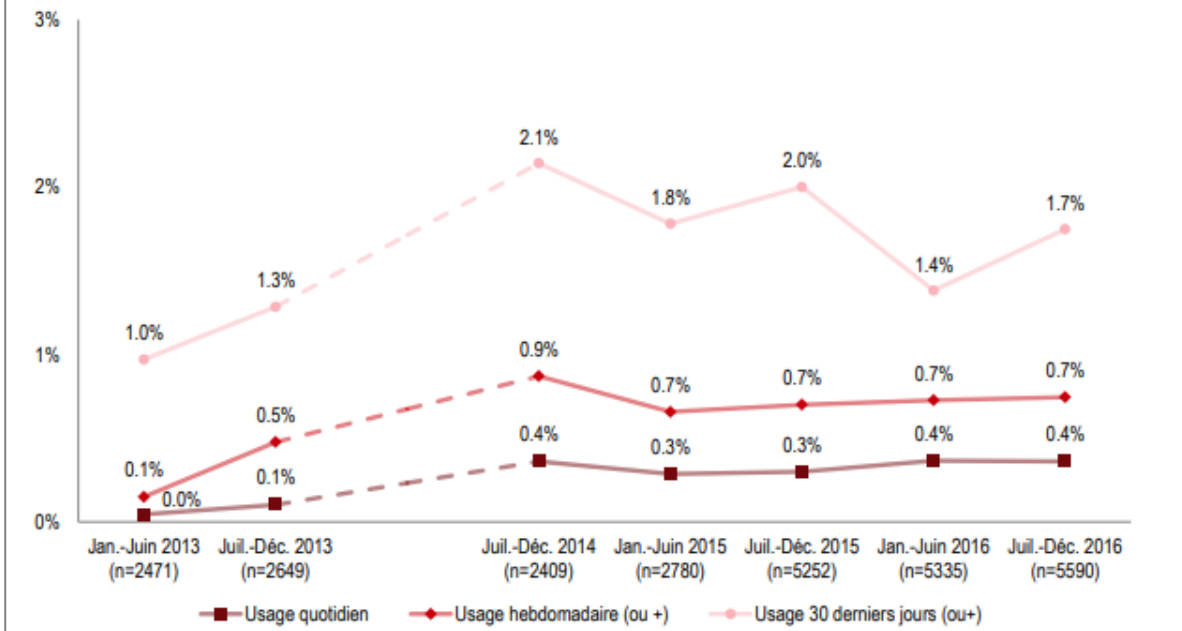
Quant à la cigarette électronique, après une importante progression entre 2013 et 2014, son utilisation a tendance à plafonner<sup>6</sup>. En 2016, 15.3 % des personnes de 15 ans et plus ont utilisé la cigarette électronique au moins une fois dans leur vie.

La part d'utilisateur au cours des 30 derniers jours est de 1.7%. L'usage régulier demeure relativement peu fréquent puisque seulement 0.7% de la population utilise une e-cigarette au moins une fois par semaine (0.4% de la population d'utilise de manière quotidienne).

<sup>6</sup> Kuendig H., Notari L., Gmel G. (2017). Cigarette électronique et autres produits du tabac de nouvelle génération en Suisse en 2016 - Analyse des données du Monitoring suisse des addictions, Addiction Suisse, Lausanne, Suisse

## Tendances semestrielles sur la période 2013-2016

Evolution semestrielle de l'usage d'e-cigarette au cours des 30 derniers jours et des usages hebdomadaire et quotidien, sur la période 2013-2016

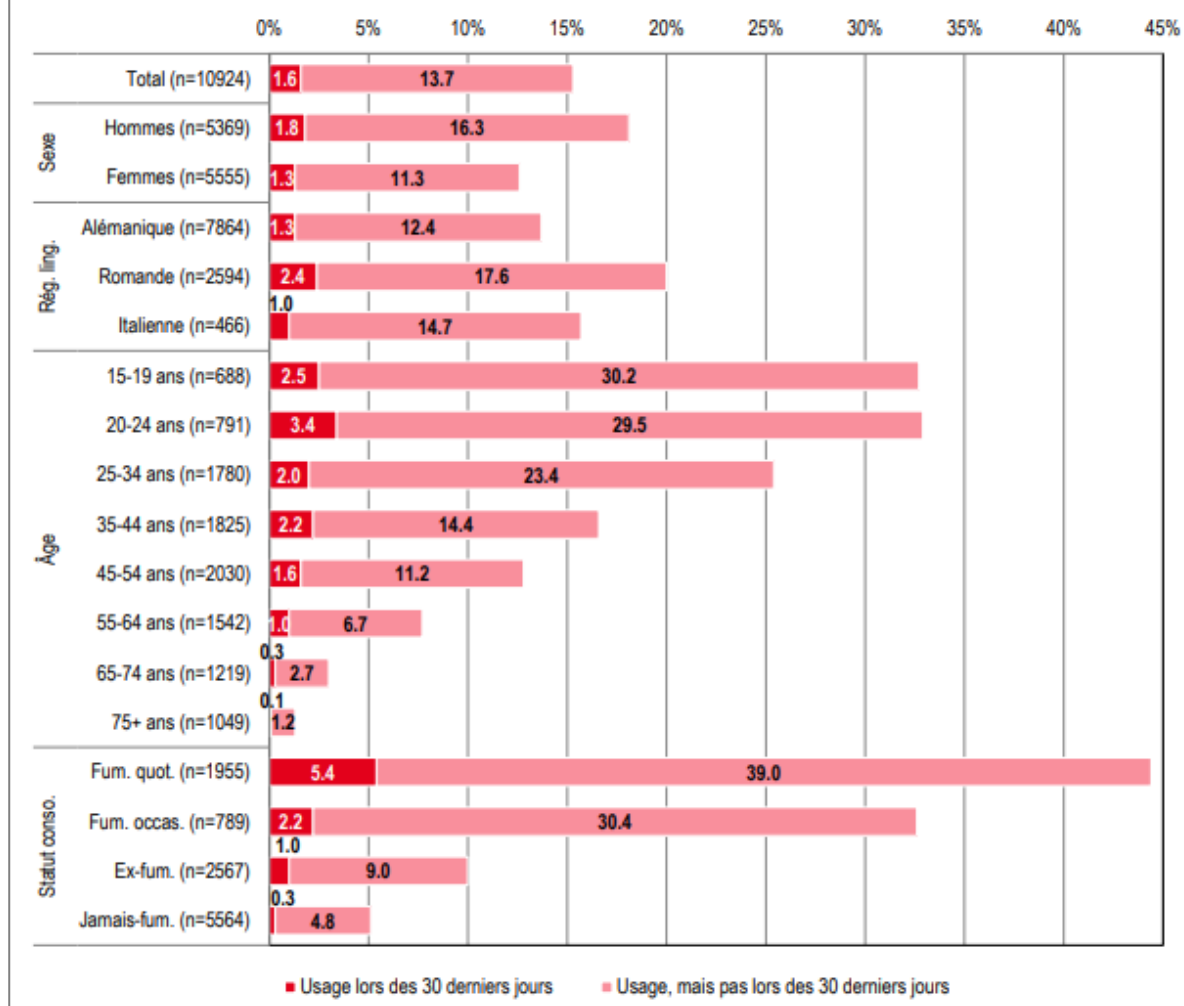


Tiré de « Cigarette électronique et autres produits du tabac de nouvelle génération en Suisse en 2016 - Analyse des données du Monitoring suisse des addictions », Kuendig et al. (2017) © Office fédéral de la santé publique, Berne 2017

Les jeunes (15-24 ans) sont ceux qui expérimentent le plus la cigarette électronique. La part d'utilisateurs réguliers (au moins une fois par semaine) est la plus élevée chez les 20-45 ans et chez les fumeurs quotidiens.



Usage d'e-cigarettes dans la population générale (2016) – Au total, par sexe, par région linguistique, par âge et selon le statut de consommation tabagique



Tiré de « Cigarette électronique et autres produits du tabac de nouvelle génération en Suisse en 2016 - Analyse des données du Monitoring suisse des addictions », Kuendig et al. (2017) © Office fédéral de la santé publique, Berne 2017

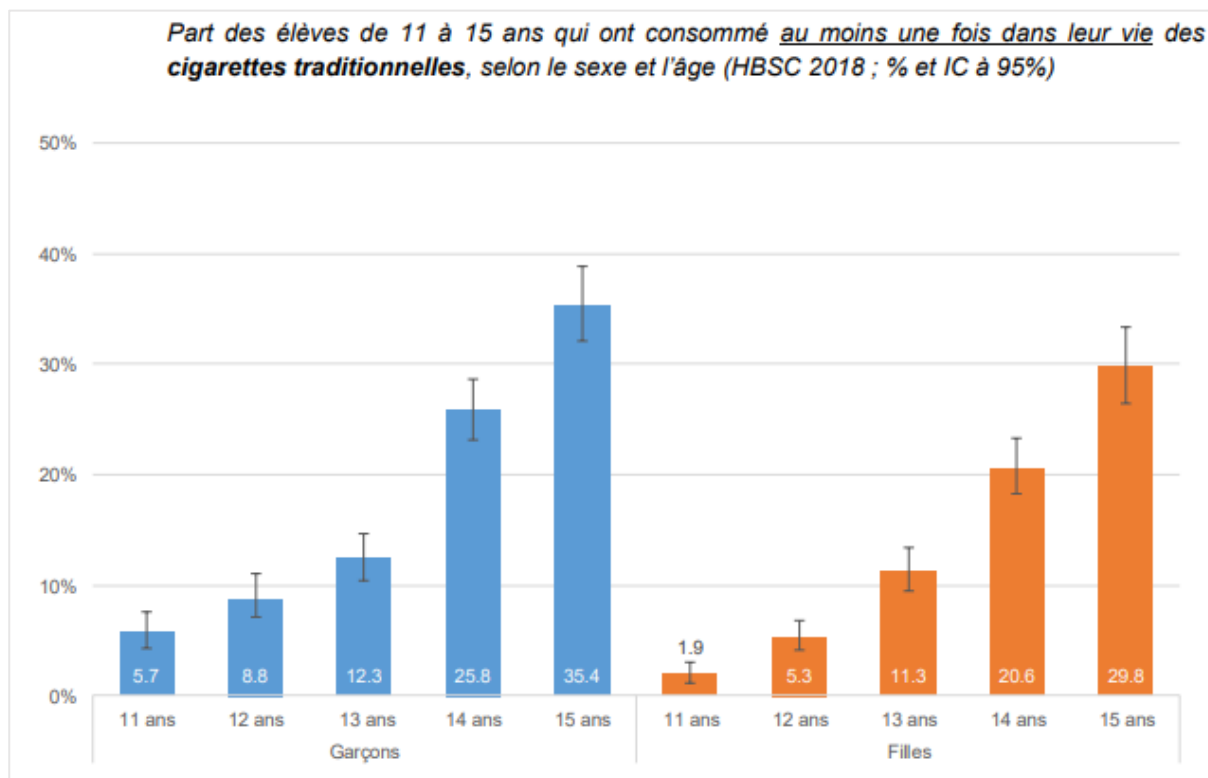
Le tableau ci-après présente un résumé des derniers résultats publiés sur le site MonAM<sup>7</sup> (Système de monitoring suisse des Addictions et des Maladies non transmissibles):

Consommation de tabac en Suisse (2017)	
Part de fumeurs dans la population (15 ans et plus)	Total : 27.1% Fumeurs quotidiens : 19.1% Fumeurs occasionnels : 8.0%  Hommes : 31.0% Femmes : 23.3%  Suisse romande : 31.9% Suisse italienne : 35.1% Suisse alémanique : 30.5%
Part de fumeurs entre 15 et 19 ans	Total : 22.5% Hommes : 23.5% Femmes : 21.5%
Groupe d'âge ayant la plus grande part de fumeurs	20-34 ans : 37.4%
Tabagisme passif	
Part de la population exposée au tabagisme passif	1 heure ou plus par jour : 9.2% 1 heure ou plus par semaine : 20.8%
Groupe d'âge étant le plus exposé au tabagisme passif	15-19 ans : 49.9% d'entre eux sont exposés 1 heure ou plus par semaine (dont 20.6% sont exposés 1 heure ou plus par jour)

<sup>7</sup> <https://www.obsan.admin.ch/fr/substanzen-verhalten-und-krankheiten/tabak>

### Consommation de tabac chez les écoliers

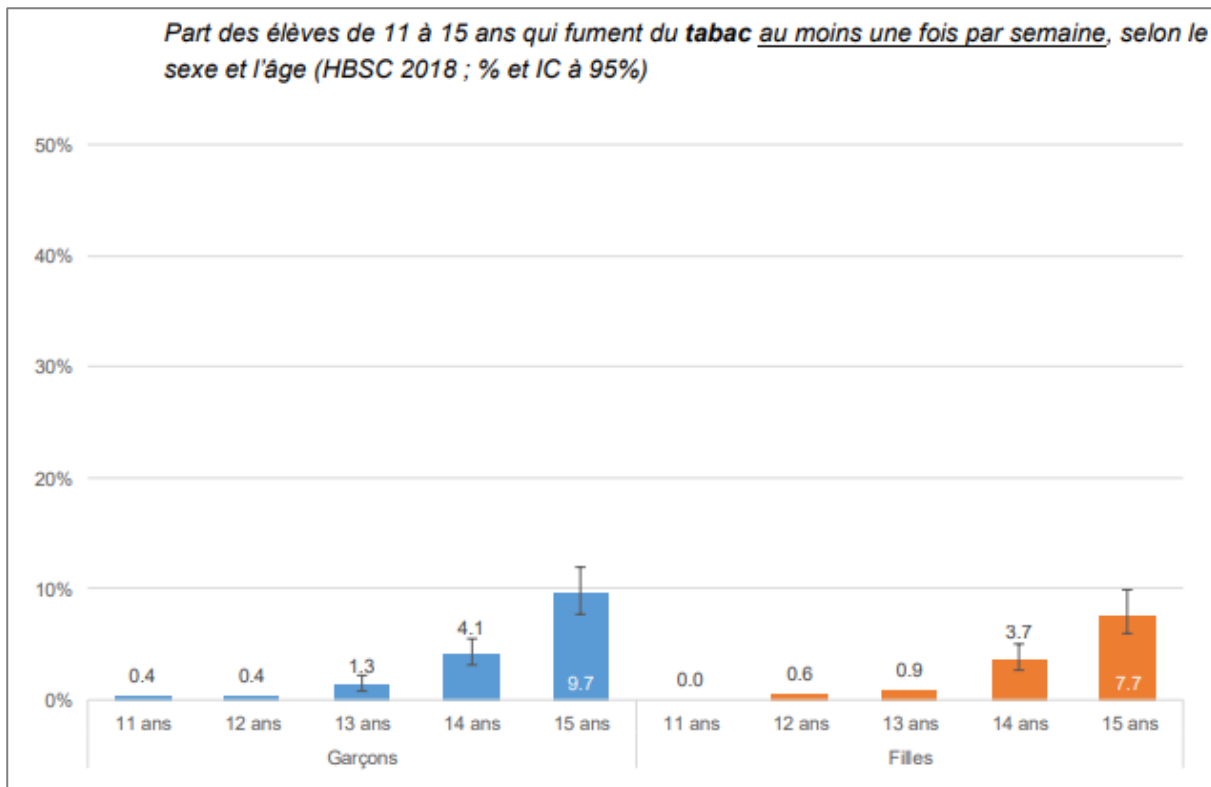
En ce qui concerne la consommation de tabac chez les écoliers, les chiffres de l'enquête HBSC<sup>8</sup> (menée tous les quatre ans auprès des écoliers de 11 à 15 ans en Suisse) indiquent que, en 2018, la part des élèves qui ont dit avoir fumé des cigarettes traditionnelles au moins une fois dans leur vie s'accroît nettement entre les groupes d'âge : 5.7% des garçons et environ 1.9% des filles de 11 ans, contre 35.4% des garçons et 29.8% des filles de 15 ans.



Tiré de « Delgrande Jordan, M., Schneider, E., Eichenberger, Y., & Kretschmann, A. (2019). La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse – Situation en 2018 et évolutions depuis 1986 - Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) (rapport de recherche No 100). Lausanne: Addiction Suisse. »  
© Addiction Suisse Lausanne 2019

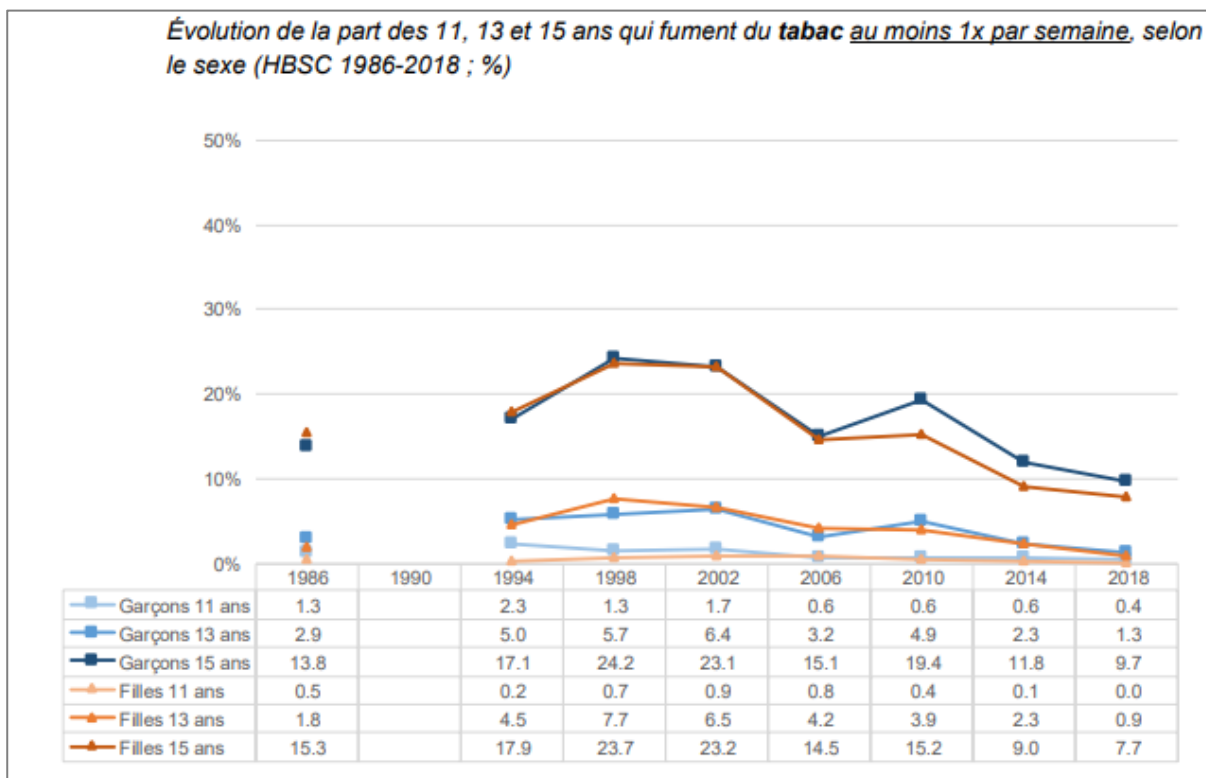
<sup>8</sup> Delgrande Jordan, M., Schneider, E., Eichenberger, Y., & Kretschmann, A. (2019). La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse - Situation en 2018 et évolutions depuis 1986 - Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) (Rapport de recherche No 100). Lausanne: Addiction Suisse.

En 2018, parmi les élèves de 15 ans, 9.7% des garçons et 7.7% des filles fumaient au moins une fois par semaine.



Tiré de « Delgrande Jordan, M., Schneider, E., Eichenberger, Y., & Kretschmann, A. (2019). La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse – Situation en 2018 et évolutions depuis 1986 - Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) (rapport de recherche No 100). Lausanne: Addiction Suisse. »  
 © Addiction Suisse Lausanne 2019

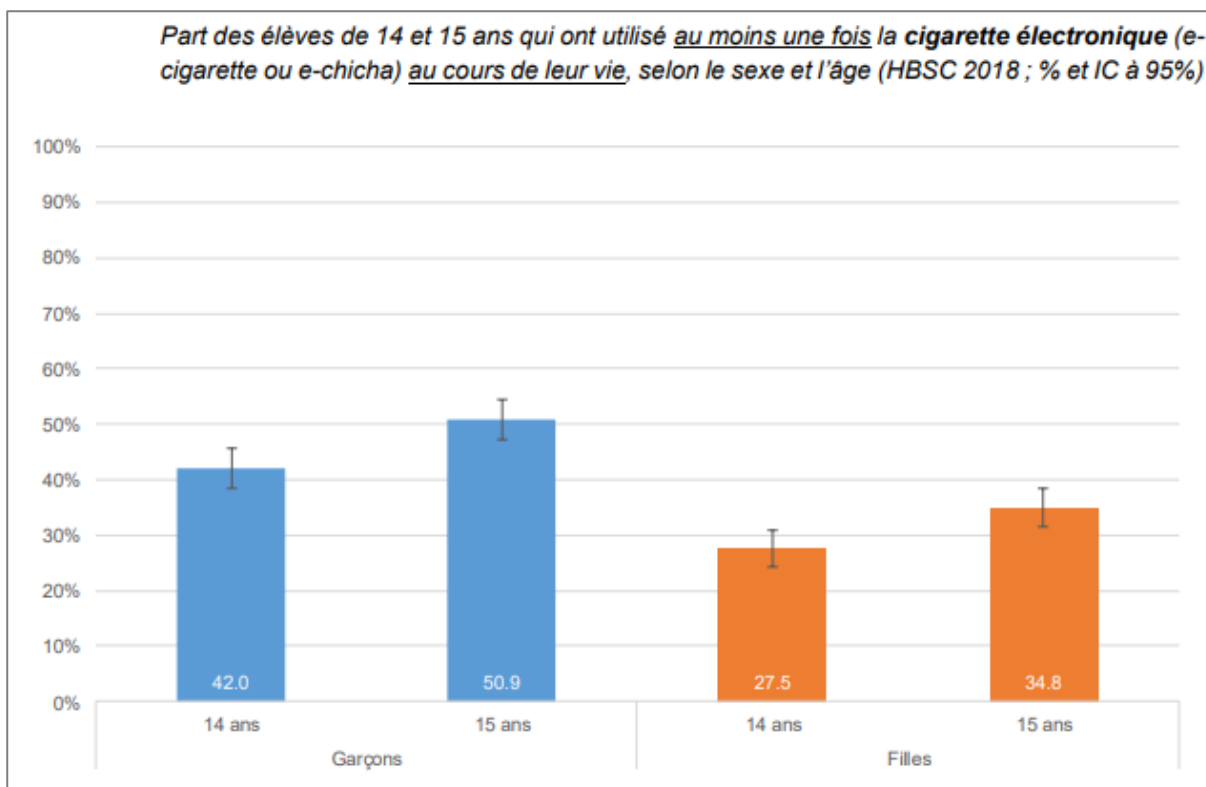
Globalement, depuis 1986, la consommation au moins une fois par semaine de tabac chez les 15 ans a tout d'abord augmenté avec un pic sur la période 1998-2002, pour ensuite reculer entre 2002 et 2006, puis rester à un niveau assez comparable entre 2006 et 2010 et reculer fortement entre 2010 et 2014. La légère baisse qui semble se dessiner entre 2014 et 2018 chez les garçons et les filles de 15 ans n'est pas statistiquement significative. En 2018, on enregistre ainsi la prévalence la plus basse depuis le début de l'étude en 1986.



Tiré de « Delgrande Jordan, M., Schneider, E., Eichenberger, Y., & Kretschmann, A. (2019). La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse – Situation en 2018 et évolutions depuis 1986 - Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) (rapport de recherche No 100). Lausanne: Addiction Suisse. »  
© Addiction Suisse Lausanne 2019

### Consommation de cigarettes électroniques chez les écoliers

Chez les élèves de 15 ans, 50.9% des garçons et 34.8% des filles ont utilisé au moins une fois la vapoteuse dans leur vie. Ainsi, proportionnellement plus d'élèves ont déjà consommé au moins une fois dans leur vie la cigarette électronique que la cigarette traditionnelle. Par ailleurs, 20.6% des garçons et 12.9% des filles de 15 ans ont utilisé la cigarette électronique au moins une fois au cours des 30 jours ayant précédé l'enquête. Le motif le plus souvent mentionné pour l'utilisation de la cigarette électronique est la curiosité et l'envie de tester quelque chose de nouveau.



Tiré de « Delgrande Jordan, M., Schneider, E., Eichenberger, Y., & Kretschmann, A. (2019). La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse – Situation en 2018 et évolutions depuis 1986 - Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) (rapport de recherche No 100). Lausanne: Addiction Suisse. »  
© Addiction Suisse Lausanne 2019

En 2018, parmi les élèves de 15 ans, environ la moitié n'avait jamais consommé de cigarettes traditionnelles et jamais utilisé la cigarette électronique dans leur vie. En revanche, 19.9% des garçons et 12.1% des filles avaient vapoté sans avoir fumé de cigarettes traditionnelles dans leur vie.

### **Dans le canton du Jura**

Selon le « Rapport de base sur la santé pour le canton du Jura »<sup>9</sup>, la consommation de tabac atteint 26.4% de la population jurassienne (15 ans et plus). Cette proportion est dans la moyenne nationale (27.1%). Parmi les fumeurs, l'écart entre hommes et femmes est faible dans le Jura (+1,5 points de pourcentage; 25,7%des femmes et 27,2% des hommes), alors qu'il est marqué en Suisse (+7,7 points de pourcentage; 23,3% des femmes et 31,0% des hommes).

Les classes d'âge les plus touchées par le tabagisme sont les 35-49 ans (32.4%) et 50-64 ans (31.2%), alors que la classe d'âge des 15-34 ans compte 27.1% de fumeurs. Ainsi, contrairement aux chiffres globaux pour la Suisse, le tabagisme dans le canton du Jura touche de façon plus forte les Jurassiens âgés entre 35 et 64 ans que les plus jeunes.

Le rapport détaille également la part de la population jurassienne active exposée pendant au moins un quart de son temps de travail à la fumée de tabac d'autres personnes : cette

<sup>9</sup> Pahud O. et Zufferey J., Rapport de base sur la santé pour le canton du Jura, Exploitations standardisées des données de l'Enquête suisse sur la santé 2017et d'autres bases de données, Observatoire suisse de la santé (Obsan), Neuchâtel 2019

part se monte à 10% (12.0% pour les hommes et 8.0% pour les femmes). La classe d'âge la plus concernée par cette exposition au tabagisme passif est celle des 15-34 ans.

## 1.2 Conditions-cadre

### 1.2.1 Contexte démographique

Le canton du Jura, officiellement nommé République et Canton du Jura (RCJU), est le dernier-né des Etats membres de la Confédération, à laquelle il appartient territorialement depuis 1815. Il est composé de 53 communes réparties dans 3 districts (Delémont, Porrentruy et Franches-Montagnes). La langue officielle est le français et le chef-lieu est la commune de Delémont.

En décembre 2019, la population jurassienne était composée de 73'584 habitants<sup>10</sup>.

### 1.2.2 Bases générales et légales de la prévention du tabagisme

La loi sanitaire jurassienne (ci-après LSan) a pour buts de "contribuer à la promotion, à la protection et à la sauvegarde de la santé de la population, dans le respect de la liberté, de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine, et d'encourager la responsabilité individuelle et collective dans le domaine de la santé".

La LSan mentionne que le Service de la santé publique (SSA), en collaboration avec les milieux concernés, définit un programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé (PPP). Celui-ci est sous la responsabilité du Département de l'économie et de la santé (DES).

Pour faire suite au premier PPP, élaboré par le SSA en 2003, un deuxième **Programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé 2014-2024** a été développé. Il est mis en œuvre par le Service de la santé publique, en collaboration avec ses partenaires, dont principalement la Fondation O<sub>2</sub>. Il constitue la politique de prévention et promotion de la santé du canton du Jura. Il se déploie à travers sept axes:

- la promotion de l'alimentation et de l'activité physique
- la promotion de la santé psychique
- la promotion de la santé sexuelle, reproductive et affective
- la prévention des addictions
- la prévention des maladies transmissibles
- la prévention des maladies non transmissibles
- la promotion de la coordination, de l'information et de la qualité.

---

<sup>10</sup> Population résidente permanente au 31 décembre, selon l'état civil, de 2010 à 2019, canton du Jura ; <https://stat.jura.ch/fr/STATISTIQUES/Population/1-Population/11-etat-et-structure-de-la-population.html>

Le **Plan cantonal addiction (PCA)** émane de l'axe "Prévention des addictions" du PPP. Ce document a été élaboré et est mis en œuvre par le Service de santé publique et le Service de l'action sociale (SAS) en partenariat avec Addiction Jura et la Fondation O<sub>2</sub>. Il définit la vision, les objectifs généraux, les objectifs spécifiques et les mesures de la politique cantonale jurassienne en matière d'addiction pour les années 2014 à 2024, dont la prévention du tabagisme.

Le PCA soutient la vision suivante:

*« Les personnes qui adoptent des comportements de consommation de substances psychoactives ou des conduites potentiellement addictives le font de façon à ne nuire ni à elles-mêmes ni aux autres. »*

Les objectifs généraux du PCA sont les suivants :

- La population prend conscience des impacts des comportements potentiellement addictifs.
- La population connaît et soutient les moyens de prévention et de prise en charge des problèmes liés aux addictions.
- La politique jurassienne des addictions valorise et promeut :
  - des mesures structurelles ;
  - la collaboration entre les acteurs ;
  - les comportements favorables à la santé.
- Les conséquences négatives liées aux consommations de substances psychoactives et aux addictions ont considérablement diminué.

Les objectifs spécifiques du PCA permettent de déterminer l'éventail des offres et ainsi la base sur laquelle fonder les mandats de prestations avec les partenaires. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Réglementer et contrôler le marché (agir sur les conditions structurelles, faire respecter les cadres légaux).
- Réduire des risques pour l'individu et la société.
- Informer et sensibiliser : la population jurassienne est sensibilisée aux impacts des comportements addictifs, aux offres et aux moyens de prévention existants et elle les soutient.
- Agir précocement : les professionnels sont rendus attentifs à l'importance d'un dépistage précoce parmi les populations les plus vulnérables. Les multiplicateurs et/ou personnes de référence sont formés et disposent des outils adéquats pour intervenir. Des mesures de prévention et promotion de la santé sont mises en place et pérennisées.
- Mettre à disposition des offres de prise en charge et de traitement : les personnes ayant un comportement addictif problématique doivent bénéficier d'une offre de prise en charge et de traitement adéquate.
- Favoriser l'insertion professionnelle et sociale : accompagner les personnes souffrant d'un comportement addictif vers la recherche d'une place de travail satisfaisante



sur le premier marché du travail ou sur le second (social). Ce modèle d'intervention est centré sur l'emploi et se base sur trois critères : désirabilité, pertinence, durabilité.

- Renforcer la collaboration institutionnelle : assurer une cohérence avec les différents niveaux d'intervention (information, coordination, etc.). La collaboration entre les acteurs concernés par les addictions est renforcée (telle que la transversalité interdépartementale).

Le premier **Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme (PCPT) 2014-2017** ainsi que le deuxième **Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2018-2021** se sont déclinés autour des objectifs généraux et spécifiques du PCA et s'ancraient dans un contexte global plus large (penser global en restant séquentiel).

Ces deux programmes cantonaux ont été mis en œuvre par la Fondation O<sub>2</sub>, mandatée par le Service de la santé publique. Ils avaient pour but de développer et coordonner la stratégie et les actions dans le domaine de la prévention du tabagisme.

Pour atteindre les objectifs fixés par le plan cantonal, plusieurs axes d'intervention ont été retenus:

- empêcher le début de la consommation, en particulier chez les jeunes,
- encourager à cesser la consommation de tabac,
- protéger contre le tabagisme passif,
- sensibiliser et informer le public.

Un des objectifs consistait également à améliorer la coordination entre les différents acteurs cantonaux et intercantonaux et à définir la Fondation O<sub>2</sub> comme centre de compétences cantonal concernant les questions liées au tabagisme.

Afin de donner une meilleure visibilité à ce programme et à la prévention du tabagisme en général dans le canton du Jura, le **CIPRET Jura** a été créé en janvier 2015. Outre la mise en œuvre du Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme, le CIPRET Jura met également sur pied d'autres projets liés à la prévention du tabagisme, hors programme cantonal (p.ex. mise en place d'une prestation d'aide à la désaccoutumance tabagique, développement du « Journal du fumeur », interventions de prévention du tabagisme dans des écoles ou institutions, collaboration avec l'HJU (Hôpital du Jura) pour une « Journée sans tabac », création d'une page Facebook « CIPRET Jura Neuchâtel »,...). Ainsi, depuis 2015, c'est le CIPRET Jura qui joue le rôle de guichet unique dans le domaine de la prévention du tabagisme, de centre de coordination et de renseignements.

### 1.2.3 Protection contre le tabagisme passif

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la protection contre le tabagisme passif (LPTP) et de son ordonnance le 1<sup>er</sup> mai 2010, le Jura reste le seul canton romand qui n'a pas élaboré de loi cantonale plus restrictive. Ce sont donc les exigences minimales posées par la LPTP qui sont en vigueur dans le Jura.

#### 1.2.4 Publicité du tabac

Le canton du Jura applique la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) qui interdit la diffusion de publicité pour les produits du tabac. Au niveau national, il n'existe pas de restrictions plus contraignantes en matière de publicité pour le tabac: les affiches publicitaires dans les espaces publics, les annonces dans les journaux, les messages publicitaires au cinéma, ou encore le parrainage de manifestations culturelles ou sportives relèvent de la compétence juridique des cantons.

Pour l'heure, le canton du Jura n'a pas élaboré d'autres restrictions plus contraignantes.

#### 1.2.5 Vente aux mineurs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la loi sanitaire jurassienne (LSan) interdit la vente de produits du tabac aux mineurs (art. 6b), y compris dans les distributeurs automatiques. Cette disposition, qui vise à protéger la santé des mineurs, est complétée par une ordonnance qui indique aux commerçants vendant du tabac comment appliquer cette nouvelle loi. L'ordonnance est entrée en vigueur le 12 septembre 2014. Un délai de 12 mois a été accordé pour l'adaptation technique des appareils automatiques. Il a été demandé aux propriétaires de distributeurs automatiques de veiller au nonaccès aux mineurs par la surveillance ou l'installation d'un dispositif fiable.

Tous les commerces vendant des produits du tabac ont été avertis par un courrier du Service de la santé publique de la nouvelle législation. Une affiche rappelant l'interdiction de vente aux mineurs, ainsi qu'une brochure d'information pour le personnel de vente ont été envoyées à tous les commerçants concernés par la vente de produits du tabac.

Fin 2019, suite à une question écrite au Gouvernement jurassien sur la vente de cigarettes électroniques aux mineurs, le principe de l'adaptation de la législation cantonale afin d'y intégrer une interdiction de vente des cigarettes électroniques aux mineurs a été accepté. Une proposition d'adaptation est en cours d'élaboration au sein de l'administration cantonale.

#### 1.2.6 Evaluation des programmes cantonaux jurassiens de prévention du tabagisme

Le premier programme jurassien de prévention du tabagisme 2014-2017 a été évalué par KPM (Kompetenzzentrum für Public Management, Université de Berne)<sup>11</sup>. Les recommandations émises dans ce cadre ont été intégrées dans le 2<sup>ème</sup> programme cantonal de prévention du tabagisme et font partie intégrante de ce dernier.

Les évaluations des programmes cantonaux menées par KPM ont donné lieu à une évaluation supracantonale de l'ensemble des programmes cantonaux<sup>12</sup>. Les recommandations données dans ce cadre ont été intégrées dans le développement du troisième programme cantonal jurassien, en particulier les points suivants :

---

<sup>11</sup> Sager F., Mavrot C., Hadorn S., Graf V. (2017), Evaluation du programme de prévention du tabagisme du canton du Jura 2014-2016, Kompetenzzentrum für Public Management (KPM), Université de Berne

<sup>12</sup> Sager F., Mavrot C., Hadorn S., Hildbrand L. (2020), Rapport d'évaluation supracantonale des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, Centre de compétence en management public (KPM), Université de Berne

## Recommandations au niveau du programme et du pilotage :

- Renforcer le pilotage du programme par des structures intersectorielles : le CIPRET Jura est intégré au sein de la Fondation O2, reconnue comme le centre de compétences jurassien en matière de gestion de projets dans les domaines de la prévention, la promotion de la santé et du développement durable. La Fondation O2 se base notamment, dans le déploiement de ses programmes, sur des documents cadres tels que le programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé et le plan cantonal addictions. Ces différents documents ont une approche multithématique et transversale (santé mentale, jeunes et seniors, alimentation et activité physique jeunes et seniors, stratégie addictions, etc.). Ainsi, la coordinatrice du CIPRET, intégrée de fait dans la structure de la Fondation O2, amènera les objectifs de la prévention du tabagisme dans tous les projets MNT, conformément à la direction voulue par la nouvelle stratégie multithématique (stratégie MNT) de la Confédération.
- Mettre en place des workshops d'auto-évaluation et des groupes de travail : un atelier avec les partenaires du programme cantonal est prévu annuellement, afin de permettre de développer des synergies et des collaborations.
- Continuer le travail de mesure des effets : le programme et ses projets sont évalués en continu et adaptés en fonction des résultats obtenus.

## Recommandations au niveau des projets :

- Renforcer la prévention structurelle : le programme continuera d'encourager la prévention structurelle et le respect des lois fédérale et cantonale.
- Développer et diffuser des approches de projets innovatives, en particulier via l'utilisation des nouvelles technologies : le CIPRET Jura sera actif sur les réseaux sociaux, notamment via sa page Facebook ; il pourra également profiter des ressources de la Fondation O2, qui est très active dans l'utilisation des nouvelles technologies.
- Favoriser le transfert d'idées à travers les échanges intercantonaux : le rapprochement avec le CIPRET Neuchâtel a permis le développement de nouvelles synergies et elles seront encore développées avec le 3<sup>ème</sup> programme cantonal.

D'autre part, l'évaluation du 2<sup>ème</sup> PCPT a fait l'objet d'une analyse SWOT menée en mars 2021 par le Comité de pilotage. Cette dernière est reprise ci-dessous :

### **FORCES**

- Coordination cantonale des activités de prévention du tabagisme, au sein de la Fondation O2 et du CIPRET Jura, qui sont devenus les interlocuteurs centraux des autorités et partenaires en la matière.
- Constitution d'un réseau de prévention du tabagisme, regroupant des acteurs de plusieurs domaines (écoles, santé scolaire, sport, ligues de santé, addictions,...), ce qui a permis de renforcer l'ancrage de la thématique dans ces secteurs et de créer de nombreuses

collaborations avec des partenaires cruciaux pour la mise en œuvre des projets. Il concerne tant les partenaires liés à la prévention du tabagisme (Ligue pulmonaire jurassienne, Service de la santé publique) que les partenaires externes, tels que ceux des secteurs scolaires et sportifs.

- Création de synergies entre les différents projets concernant la prévention du tabagisme, ainsi qu'entre les différents acteurs et types de professionnels.
- CIPRET Jura : centre de compétences clairement identifié pour la prévention du tabagisme.
- CIPRET Jura : « caisse de résonance » de projets nationaux pour le canton du Jura.
- Les actions menées dans le cadre du programme ont permis de toucher les trois groupes-cibles visés initialement, à savoir les jeunes, les fumeurs, ainsi que le grand public.
- Mise en œuvre d'autres projets de prévention du tabagisme, hors programme cantonal.
- Rapprochement avec le CIPRET NE.

## **FAIBLESSES**

- Prévention structurelle : doit encore être renforcée.

## **POTENTIELS D'OPTIMISATION**

- Rendre le CIPRET Jura plus visible et connu.
- Utilisation renforcée des nouvelles technologies pour les projets et pour la communication.
- Continuer de développer des contacts/collaborations avec des potentiels partenaires (p.ex. clubs sportifs,...).
- Renforcer la prévention structurelle.
- Continuer de développer des collaborations, partages, synergies de compétences avec le CIPRET NE.

## **OBSTACLES/MENACES**

- Degré de motivation moindre au niveau politique pour renforcer les contrôles liés aux lois.
- Lobbying de l'industrie du tabac.
- Baisse de financement de la part du FPT et incertitudes quant à la collaboration entre cantons et FPT.

Lors de cette analyse, le Comité de pilotage a souligné le fait qu'il y a des signaux positifs en faveur de changements possibles au niveau de la législation cantonale (interdiction de vente des cigarettes électroniques aux mineurs).

## 2. Groupes cibles, settings et méthodes

### 2.1 Groupes cibles

Compte tenu de la situation initiale (chapitre 1), les groupes-cibles du 3<sup>ème</sup> programme cantonal de prévention du tabagisme sont :

- Les enfants et adolescents en scolarité, dans le cadre de l'objectif « Empêcher l'entrée dans la consommation de tabac »
- La population fumeuse dans son ensemble, sans distinction d'âge, de genre ou de classe sociale, dans le cadre de l'objectif « Encourager l'arrêt du tabac »
- La population jurassienne dans son ensemble, sans distinction d'âge, de genre ou de classe sociale, dans le cadre de l'objectif « Information et coordination »
- Les acteurs de la prévention et de la promotion de la santé du canton du Jura et des autres cantons, dans le cadre de l'objectif « Coordination cantonale et intercantonale ».

### 2.2 Settings

Les principaux settings concernés par le programme sont en premier lieu les écoles, mais aussi les milieux sportifs, les lieux publics et les lieux de vente des produits du tabac.

### 2.3 Méthodes

- 1. Priorités et principes clés de la promotion de la santé** : Le programme vise à promouvoir des comportements sains en informant la population concernée, en formant les professionnels et en rendant accessibles les mesures adéquates. La promotion de la santé a pour but d'améliorer la santé des individus en particulier et de la population en général. La promotion est un processus qui vise à encourager des habitudes et des conditions de vie favorables à la santé. La prévention a pour but d'éviter et de réduire le nombre et la gravité des maladies et des accidents. Elle comprend également les mesures destinées à en atténuer les conséquences. L'empowerment est un processus qui permet aux gens d'acquérir un meilleur contrôle des actions et des décisions qui influent sur leur santé en reconnaissant et encourageant la compétence et la responsabilité d'un individu.
- 2. Mise en réseau et échange** : Le programme vise à renforcer le réseau jurassien des professionnels en lien avec la prévention du tabagisme, que cela soit au sein l'administration cantonale et également au sein des institutions jurassiennes.
- 3. Approche par phase de vie** : Le programme est construit sur cette approche. Le modèle des phases de vie correspond au modèle proposé par Promotion Santé Suisse. Le programme vise en particulier les écoliers du niveau primaire (prévention via la santé scolaire), secondaire I (prévention via la santé scolaire, projet « RE-Action ! », projet « Libertà »), secondaire II (prévention via la santé scolaire), ainsi que la population jurassienne dans son ensemble (améliorer l'accessibilité des conseils à l'arrêt, information concernant la prévention du tabagisme).
- 4. Structure (4 niveaux)** : Le programme comprend des mesures dans les 4 niveaux définis par Promotion Santé Suisse : des mesures d'intervention, de policy, de mise en réseau et d'information au public.

5. **Durabilité** : En s'inscrivant dans la continuité des deux programmes de prévention du tabagisme (2014-2017 et 2018-2021), le programme 2022-2025 est destiné à être pérennisé.
6. **Orientation sur l'impact** : Le programme est orienté sur l'impact et continuellement évalué, de manière quantitative et qualitative. Des évaluations liées aux objectifs et aux indicateurs de chaque projet seront réalisées.

### **3. Vision, objectifs et mesures**

#### **3.1 Vision**

La vision du programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2022-2025 est la suivante:

*Etre non fumeur devient la norme et les conséquences du tabagisme en matière de santé publique sont réduites.*

#### **3.2 Objectifs d'impact**

Au vu de la situation actuelle, de l'évaluation des deux programmes cantonaux de prévention du tabagisme et en tenant compte de la vision du programme, les domaines d'action dans le milieu de la prévention du tabagisme au sein du canton sont les suivants :

##### Empêcher le début de la consommation chez les enfants et les adolescents

Le programme cantonal 2022-2025 doit continuer de se concentrer sur le travail de prévention chez les jeunes car l'entrée en consommation intervient tôt.

Objectifs d'impact : Le travail d'information et la mise en application de la loi cantonale sur la santé et de sa disposition la vente de produits du tabac aux mineurs entraîne une baisse sensible de l'entrée en consommation des jeunes Jurassiens ; la prévalence du tabagisme chez les jeunes diminue sensiblement et l'âge du début de la consommation est retardé. Le tabac est perçu comme étant démodé.

##### Encourager à cesser la consommation de tabac

Le souhait d'arrêter de fumer est très répandu chez les individus des deux sexes. Il est essentiel de soutenir les fumeurs souhaitant arrêter et leur proposer des moyens d'arrêt à la consommation du tabac. De plus, en partant de l'idée que les adultes sont les modèles de comportement des enfants les plus importants, l'arrêt du tabac chez les fumeurs adultes peut également impacter l'entrée en consommation des plus jeunes.

Objectifs d'impact : Les fumeurs connaissent les bénéfices de l'arrêt du tabagisme et leur nombre diminue de manière significative grâce à une offre en désaccoutumance renforcée.

### Poursuivre les contrôles et sensibiliser contre le tabagisme passif

La sensibilisation à la loi contre la fumée passive est renforcée au sein du canton et les contrôles de l'application de la loi contre le tabagisme passif sont poursuivis.

Objectif d'impact : La part de la population jurassienne soumise au tabagisme passif dans les lieux publics fermés diminue.

### Coordonner les activités des acteurs au sein du canton et avec les autres cantons

La coordination mise en œuvre dans les précédents programmes cantonaux, au sein du canton du Jura mais aussi intercantonale (et en particulier avec le canton de Neuchâtel), est poursuivie et renforcée.

### Garantir l'égalité des chances dans le domaine de la prévention du tabagisme

Accorder à tous l'égalité des chances vis-à-vis de la prévention du tabagisme est un élément fondamental. Les personnes vulnérables, comme les enfants en bas âge, les adolescents ou certaines populations migrantes doivent essentiellement être concernées par la prévention du tabagisme. Il est important également de veiller à toucher toutes les classes sociales.

Dans le programme de prévention du tabagisme 2022-2025, les personnes issues de la migration ne font pas spécifiquement l'objet d'un projet particulier. Néanmoins, une attention particulière est accordée afin que cette population puisse également bénéficier des projets mis sur pied (par exemple en donnant des adresses internet de sites dans des langues étrangères).

Le tableau ci-dessous présente une vision globale du programme, en fonction des dimensions visées et des domaines d'action :

<i>Dimension visée</i>	<i>Empêcher le début de la consommation de tabac</i>	<i>Encourager à cesser la consommation de tabac</i>	<i>Protéger contre le tabagisme passif</i>
<i>Domaine d'action (selon PSS)</i>			
<b>Interventions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Prévention via la santé scolaire</i></li> <li>• <i>Projet RE-Action !</i></li> <li>• <i>Projet Cool and Clean</i></li> <li>• <i>Libertà</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Prévention via la santé scolaire</i></li> <li>• <i>Améliorer l'accessibilité des conseils à l'arrêt</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Projet Cool and Clean</i></li> </ul>
<b>Policy</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mesures structurelles : LPTP et LSan</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mesures structurelles : LPTP et LSan</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mesures structurelles : LPTP et LSan</i></li> </ul>
<b>Mise en réseau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Prévention via la santé scolaire</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Prévention via la santé scolaire</i></li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mise en réseau cantonale / extracantonale et rapprochement CIPRET JU-NE</i></li> </ul>		
<b>Information au public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Projet RE-Action !</i></li> <li>• <i>Projet Cool and Clean</i></li> <li>• <i>Libertà</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Améliorer l'accessibilité des conseils à l'arrêt</i></li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Information concernant la prévention du tabagisme</i></li> </ul>		



### 3.3 Projets et mesures : vision globale

Projets	Domaine(s) d'action				Dimension(s) visée(s)			Groupe(s) cible(s)	Setting	Responsabilité mise en œuvre	Statut	
	Interventions	Policy	Mise en réseau	Information public	Début consomm. tabac	Arrêt consomm. tabac	Tabagisme passif				Nouveau	Existant
Mesures structurelles : LPTP et LSan		X			X	X	X	Enfants et adolescents, population générale	Etablissements de la restauration, établissements et commerces vendant du tabac, communes, organisateurs de fêtes	SSA, CIPRET Jura		X
Prévention via la santé scolaire	X		X		X	X		Enfants et adolescents	Ecole	SSA, CIPRET Jura		X
RE-Action !	X			X	X			Enfants et adolescents	Ecole	Addiction Jura, CIPRET Jura		X
Cool & Clean	X			X	X		X	Enfants et adolescents, population générale	Sport et loisirs	Addiction Jura, CIPRET Jura		X
Libertà	X			X	X			Enfants et adolescents	Ecole	CIPRET Jura	X	
Améliorer l'accessibilité des conseils à l'arrêt	X			X		X		Fumeurs	Tous	CIPRET Jura	X	
Information concernant la prévention du tabagisme				X	X	X	X	Fumeurs, population générale	Tous	CIPRET Jura	X	
Mise en réseau cantonale / extracantonale et rapprochement CIPRET JU-NE			X		X	X	X	Partenaires de la prévention	Tous	CIPRET Jura	X	

### 3.4 Présentation individuelle des projets et mesures

<b>Mesures structurelles : loi fédérale sur la prévention contre le tabagisme passif (LPTP) et interdiction de vente des cigarettes électroniques aux mineurs (LSan)</b>	
<i>Niveaux (selon définition de PSS)</i>	Policy
<i>Dimensions visées</i>	Empêcher le début de la consommation de tabac, encourager à cesser la consommation de tabac, protéger contre le tabagisme passif
<i>Groupes cible</i>	Enfants et adolescents, population générale
<i>Besoin d'intervention</i>	<p>En réponse à une question écrite (n°3252) le Gouvernement s'est dit favorable à une interdiction de vente de cigarettes électroniques aux mineurs. Un projet de modification de la loi sanitaire (LSan, RSJU 810.01) est en cours.</p> <p>Plus de 10 ans après l'introduction de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif (LPTP), le Département de l'économie et de la santé souhaite réaliser un bilan des résultats obtenus. L'objectif est d'identifier les lacunes de la loi ou de son application et de les corriger, le cas échéant, par l'introduction d'une législation cantonale.</p>
<i>Objectif détaillé</i>	D'ici la fin de l'année 2025, le canton a mis en œuvre des mesures structurelles favorables à la non-entrée en consommation des jeunes et à la protection contre le tabagisme passif.
<i>Description / Indicateurs</i>	<p>D'ici la fin de l'année 2022, le <u>Parlement jurassien s'est prononcé sur une modification de la loi sanitaire (LSan, RSJU 810.01, art. 6b) visant à interdire la vente aux mineurs de cigarettes électroniques et autres produits et dispositifs assimilés aux produits du tabac.</u></p> <p>D'ici la fin de l'année 2025, <u>un bilan de l'application de la LPTP est réalisé et des corrections proposées.</u> Le cas échéant, le Parlement jurassien s'est prononcé sur l'introduction d'une législation cantonale.</p>
<i>Responsabilité de la mise en œuvre</i>	Mme Laure Chiquet, collaboratrice scientifique, SSA

## Prévention via la santé scolaire

<i>Niveaux (selon définition de PSS)</i>	Interventions, mise en réseau
<i>Dimensions visées</i>	Empêcher le début de la consommation de tabac, encourager à cesser la consommation de tabac
<i>Groupes cibles</i>	Tous les écoliers jurassiens du secondaire I et du secondaire II
<i>Besoin d'intervention</i>	<p>Le projet « Prévention via la santé scolaire » faisait déjà partie du programme cantonal 2014-2017, ainsi que du programme cantonal 2018-2021.</p> <p>La collaboration avec les infirmières scolaires dans le cadre de la prévention du tabagisme prend tout son sens en sachant que tous les élèves jurassiens voient une infirmière scolaire au minimum deux fois dans leur parcours scolaire obligatoire et une fois dans le post-obligatoire, et qu'ils peuvent à tout moment prendre rendez-vous avec elles lors de permanences. Les infirmières scolaires touchent ainsi tous les élèves/étudiants jurassiens de manière transversale.</p>
<i>Objectif détaillé</i>	D'ici la fin de l'année 2025, la collaboration entre le CIPRET Jura et l'unité de santé scolaire aura été maintenue, et les infirmières scolaires auront été soutenues pour tout ce qui a trait à la thématique du tabagisme pour leurs écoles et leurs élèves.
<i>Description / <u>Indicateurs</u></i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coordinatrice du programme <u>participe annuellement à une des séances plénières des infirmières scolaires</u>, afin de leur présenter les projets mis en œuvre par le CIPRET Jura, et de discuter avec elles de leurs besoins concernant la prévention du tabagisme</li> <li>• Pour toutes les années du programme 2022-2025, <u>les chiffres concernant le statut tabagique des élèves</u> rencontrés par les infirmières scolaires dans le cadre des visites de santé <u>sont envoyées au CIPRET Jura</u>, qui en tire les analyses statistiques <u>annuelles</u>.</li> <li>• Le CIPRET Jura <u>répond aux demandes des infirmières scolaires</u> concernant la prévention du tabagisme (pex participation à des journées de prévention dans les écoles, réponses à des questions spécifiques concernant la consommation des élèves,...)</li> </ul>
<i>Responsabilité de la mise en œuvre</i>	Mme Carine Lehmann, CIPRET Jura Mme Laure Chiquet, collaboratrice scientifique, SSA

## Projet de prévention dans les écoles « RE-Action ! »

<i>Niveaux (selon définition de PSS)</i>	Intervention, Information au public
<i>Dimension(s) visée(s)</i>	Empêcher le début de la consommation de tabac
<i>Groupes cibles</i>	Tous les élèves jurassiens de 11 <sup>ème</sup> année
<i>Besoin d'intervention</i>	La prévention du tabagisme auprès des jeunes a une importance très particulière, puisque 85% des fumeurs a commencé à fumer avant l'âge de 21 ans <sup>13</sup> . Le projet « RE-Action ! », mené dans le cadre scolaire en collaboration avec Addiction Jura, permet de toucher chaque élève jurassien au moins une fois dans son cursus scolaire sur le thème de la prévention du tabagisme et de la prévention des risques liés à la consommation d'alcool.
<i>Objectif détaillé</i>	Entre 2021 et 2025, tous les élèves de 11 <sup>ème</sup> année du canton ont amélioré leurs connaissances sur les risques du tabagisme.
<i>Description / Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 2021 et 2025, <u>tous les élèves de 11<sup>ème</sup> année</u> du canton ont pu bénéficier d'une <u>intervention sur le thème de la prévention du tabagisme</u></li> <li>• Le <u>groupe de travail</u> pour le projet « RE-Action ! » s'est <u>réuni annuellement</u> pour améliorer l'intervention auprès des élèves et l'adapter si besoin aux nouveaux produits du tabac ou nouveaux produits avec nicotine</li> </ul>
<i>Responsabilités</i>	<i>Mise en œuvre:</i> Addiction Jura <i>Pilotage:</i> Mme Carine Lehmann, CIPRET Jura

<sup>13</sup> Keller R et al. (2011) Der Tabakkonsum der Schweizer Wohnbevölkerung in den Jahren 2001 bis 2010. Zusammenfassung des Forschungsberichts 2011. Tabakmonitoring – Schweizerische Umfrage zum Tabakkonsum

## Cool & Clean : la prévention dans le sport

<i>Niveaux (selon définition de PSS)</i>	Intervention, information au public
<i>Dimension(s) visée(s)</i>	Empêcher le début de la consommation de tabac, protéger contre le tabagisme passif
<i>Groupes cibles</i>	Les jeunes entre 10 et 20 ans pratiquant une activité sportive au sein d'un club, les moniteurs et entraîneurs des clubs sportifs, les organisateurs, participants et spectateurs de manifestations sportives, ainsi que les responsables d'installations sportives.
<i>Besoin d'intervention</i>	<p>La pratique sportive favorise la santé physique et psychique des enfants et des jeunes. Il est essentiel que ce cadre soit exempt de toute consommation de tabac. « Cool&amp;Clean » permet de préserver les temps de pratique sportive sans consommation de tabac (avant, pendant et après l'entraînement ou la compétition). La prévention dans le cadre du sport et plus globalement des loisirs est donc absolument nécessaire et s'inscrit en complémentarité des actions de prévention pouvant être réalisées dans le milieu scolaire.</p> <p>Il est très important de sensibiliser les organisateurs de manifestations sportives et les responsables d'installations sportives sur les questions de prévention du tabagisme, puisque ceux-ci peuvent constituer des relais majeurs auprès du public sur ces questions. « Cool&amp;Clean » permet de favoriser des manifestations sportives et des installations sportives sans fumée.</p> <p>« Cool and clean » contribue à véhiculer une image positive de la vie sans fumée.</p>
<i>Objectif détaillé</i>	D'ici 2025, la prévention du tabagisme dans le domaine du sport et des loisirs a été améliorée dans le canton.
<i>Description / Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Le programme est mis en œuvre</u> dans le canton selon les objectifs nationaux</li> </ul>
<i>Responsabilité de la mise en œuvre</i>	Addiction Jura, avec information au CIPRET Jura

## Libertà (nom provisoire)

Remarque : le tableau ci-dessous sera complété/adapté lorsque les détails de la mise en œuvre du projet « Libertà » seront connus

<i>Niveaux (selon définition de PSS)</i>	Intervention, Information au public
<i>Dimension(s) visée(s)</i>	Empêcher le début de la consommation de tabac chez les élèves
<i>Groupes cibles</i>	Les élèves des écoles secondaires jurassiennes
<i>Besoin d'intervention</i>	Le lien entre épidémie de tabac et jeunesse est depuis de nombreuses années un sujet sensible. La plupart des adultes fumeurs ont commencé à fumer dans leur jeunesse. Le taux de fumeurs chez les jeunes stagne depuis plusieurs années, ce qui indique qu'il est toujours nécessaire d'agir auprès de ce groupe-cible.
<i>Objectif détaillé</i>	D'ici la fin de l'année 2025, le projet « Libertà » sera connu de toutes les écoles jurassiennes et aura permis de renforcer la prévention du tabagisme dans les écoles.
<i>Description / <u>Indicateurs</u></i>	Le CIPRET Jura fait office de relais cantonal pour le projet : <ul style="list-style-type: none"><li>• En <u>informant et présentant le projet « Libertà »</u> chaque année et de manière active <u>aux écoles et aux enseignants</u> potentiellement concernés par le projet</li><li>• En <u>déployant une communication au niveau cantonal</u> pour le projet « Libertà », via des communications aux médias locaux, des articles sur les réseaux sociaux du CIPRET Jura et de la Fondation O2, ou d'autres activités de communication liées au projet.</li></ul>
<i>Responsabilité de la mise en œuvre</i>	Mme Carine Lehmann, CIPRET Jura

## Améliorer l'accessibilité des conseils à l'arrêt

<i>Niveaux (selon définition de PSS)</i>	Intervention, Information au public
<i>Dimension visée</i>	Encourager à cesser la consommation de tabac
<i>Groupes cibles</i>	Population fumeuse jurassienne
<i>Besoin d'intervention</i>	Plus de la moitié des fumeurs souhaitent arrêter leur consommation de tabac. L'aide et le soutien apportés par des professionnels augmente les chances de réussite de l'arrêt du tabac.
<i>Objectif détaillé</i>	D'ici la fin de l'année 2025, le canton a amélioré l'accessibilité de son offre d'arrêt du tabac.
<i>Description / <u>Indicateurs</u></i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des consultations d'aide à l'arrêt sont proposées par le CIPRET Jura</li> <li>• Les aides proposées sont disponibles <u>en présentiel</u> sur le site du CIPRET Jura et <u>via téléphone/visioconférence</u></li> <li>• Une <u>stratégie de communication est développée et mise en œuvre</u> afin d'informer la population jurassienne de cette prestation</li> </ul>
<i>Responsabilité de la mise en œuvre</i>	Mme Carine Lehmann, CIPRET Jura

## Information concernant la prévention du tabagisme

<i>Niveaux (selon définition de PSS)</i>	Information au public
<i>Dimension visée</i>	Empêcher le début de la consommation de tabac, encourager à cesser la consommation de tabac, protéger contre le tabagisme passif
<i>Groupes cibles</i>	Population jurassienne dans son ensemble
<i>Besoin d'intervention</i>	Grâce aux deux précédents programmes cantonaux de prévention du tabagisme, le CIPRET Jura est devenu le centre opérationnel pour toute question liée à la prévention du tabagisme dans le Jura. Il est à disposition de l'ensemble des partenaires liés à la prévention (cantonaux et extra-cantonaux), des médias, des politiques et de la population dans son ensemble. Il centralise et coordonne toutes les activités liées à la prévention du tabagisme au sein du canton et constitue le centre de documentation jurassien géographiquement accessible et à jour concernant la prévention du tabagisme. Le CIPRET Jura dispose d'une vitrine spécifique grâce à son site internet <a href="http://www.cipretjura.ch">www.cipretjura.ch</a> et à la page Facebook « CIPRET Jura Neuchâtel ».
<i>Objectif détaillé</i>	D'ici la fin de l'année 2025, le CIPRET Jura, ainsi que tous les partenaires du programme, ont permis à la population et aux professionnels d'améliorer leur connaissance concernant le tabagisme.

<i>Description / Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CIPRET Jura <u>répond aux demandes de la population et aux demandes d'autres professionnels</u> (médias, professionnels de la santé, etc.)</li> <li>• Le CIPRET Jura <u>tient à jour le site internet <a href="http://www.cipretjura.ch">www.cipretjura.ch</a> et effectue régulièrement des publications sur la page Facebook CIPRET Jura Neuchâtel</u></li> <li>• Le CIPRET Jura <u>organise des actions de prévention dans les manifestations</u></li> <li>• La thématique tabac <u>est intégrée, lorsque cela est pertinent, dans les activités de prévention et promotion de la Fondation O2.</u></li> </ul>
<i>Responsabilité de la mise en œuvre</i>	Mme Carine Lehmann, CIPRET Jura

### Mise en réseau cantonale / extracantonale et rapprochement CIPRET JU-NE

<i>Niveaux (selon définition de PSS)</i>	Mise en réseau
<i>Dimension visée</i>	Empêcher le début de la consommation de tabac, encourager à cesser la consommation de tabac, protéger contre le tabagisme passif
<i>Groupes cibles</i>	Partenaires cantonaux et extra-cantonaux du domaine de la prévention du tabagisme et de la santé en général
<i>Besoin d'intervention</i>	<p>Conformément au Programme pluriannuel jurassien de prévention et promotion de la santé 2014-2024 (PPP), l'axe transversal qui concerne l'information, la coordination et la qualité est considéré comme un axe en soi et ses principes doivent ainsi se retrouver dans chaque axe thématique, dont celui de la prévention du tabagisme. La vision du PPP concernant cet axe transversal est la suivante :</p> <p>« Tous les programmes et actions déployés dans le contexte du PPP garantissent la coordination des acteurs concernés ainsi que le partage d'une information transparente. La qualité des programmes et actions est également promue et évaluée notamment grâce aux principes de gestion de projet. »</p> <p>Les objectifs généraux de cet axe sont (entre autres) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Une approche transversale est favorisée au niveau des plans d'action »</li> <li>- « L'ensemble des partenaires d'une thématique est intégré dans les différentes phases des plans d'action ».</li> </ul>
<i>Objectif détaillé</i>	D'ici la fin de l'année 2025, le réseau des acteurs cantonaux concernant la prévention du tabagisme s'est maintenu et un rapprochement a été entamé dans le contenu des programmes jurassiens et neuchâtelois.



<p><i>Description / Indicateurs</i></p>	<p>Au niveau cantonal : la coordination des différents acteurs de la prévention du tabagisme est assurée par le CIPRET Jura, notamment par les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Le Comité de pilotage du programme se réunit plusieurs fois annuellement</u>, afin de discuter l'évolution des différents projets et d'échanger des informations concernant la prévention du tabagisme,</li> <li>• Une <u>séance d'échange est organisée annuellement avec tous les partenaires impliqués</u> dans le programme cantonal 2022-2025 afin de présenter les différents projets, et de trouver les synergies possibles entre les projets</li> <li>• <u>Au minimum un contact par année</u> est assuré par la coordination du programme auprès notamment des acteurs suivants : Pôle prévention, communes en santé, ligues de santé, etc.</li> </ul> <p>Au niveau extra-cantonal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>La coordinatrice du programme participe régulièrement à des rencontres organisées au niveau national et romand</u> (séminaire de l'AT, forum romand, séances organisées par l'OFSP ou par le FPT).</li> </ul> <p>Au niveau du rapprochement JU-NE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Les opportunités de synergie avec le CIPRET NE sont saisies en ayant des projets communs</u></li> </ul>
<p><i>Responsabilité de la mise en œuvre</i></p>	<p>Mme Carine Lehmann, CIPRET Jura</p>

## 4. Calendrier et étapes

Le calendrier donne une vue d'ensemble et les étapes sont un instrument de pilotage important. Ils viennent à l'appui d'une réflexion régulière sur l'avancement du programme et d'actions correctrices pouvant être nécessaires.

### 4.1 Calendrier

Projets / trimestres	2022				2023				2024				2025			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Mesures structurelles : Sensibilisation à la LPTP et LSan et contrôles																
Prévention via la santé scolaire																
Re-Action !																
Cool & Clean																
Libertà																
Améliorer l'accessibilité des conseils à l'arrêt																
Information concernant la prévention du tabagisme																
Mise en réseau cantonale / extracantonale et rapprochement CIPRET JU-NE																

Gris clair: phases de planification

Gris foncé: phases de mise en œuvre

Hachuré: phases d'évaluation

## 5. Pilotage du programme

### 5.1 Organisation du programme

Une organisation interne rigoureuse ainsi que des processus bien définis sont nécessaires pour coordonner et piloter activement un programme cantonal de prévention du tabagisme. Il est important de définir clairement les rôles de chacun, du niveau stratégique et décisionnel au niveau opérationnel. La coordination entre les différents partenaires est un autre élément important permettant la réussite du programme.

La structure d'organisation du programme cantonal jurassien est présentée ci-dessous sous la forme d'un organigramme accompagné d'une définition des rôles, des tâches et des responsabilités pour chaque niveau.

<b>Niveau politique</b>
<b>Donneur d'ordre</b> <i>M. Jacques Gerber</i> Ministre en charge du Département de l'économie et de la santé

<b>Niveau stratégique</b>
<b>Pilotage stratégique</b> <i>Dr Christian Lanz</i> Médecin cantonal  + 4 membres : <i>Mme Laure Chiquet (Service de la santé publique)</i> <i>Mme Ariane Hanser (Ligue pulmonaire JU)</i> <i>Mme Chloé Saas (Fondation O<sub>2</sub>)</i> <i>Mme Carine Lehmann (CIPRET Jura)</i>

<b>Niveau opérationnel</b>
<b>Direction opérationnelle du programme</b> <i>Mme Chloé Saas</i> Directrice de la Fondation O <sub>2</sub> <i>Mme Carine Lehmann</i> Coordinatrice du programme cantonal

## 5.2 Rôles et tâches des organes du programme

Rôle	Tâche	Compétence	Titulaire	
<b>Donneur d'ordre</b>	Responsabilité politique de la réalisation et de la réussite du programme Décision du lancement du programme	Avalise le programme Signe la demande au FPT Soutient l'approbation des mesures législatives Soutient le budget	<i>M. Jacques Gerber</i> Ministre en charge du Département de l'économie et de la santé	Niveau politique
<b>Pilotage stratégique</b>	Responsabilité stratégique de la réalisation et de la réussite du programme Ancrage politique Réseautage	Approuve la planification et le rapport annuel Valide les objectifs fondamentaux Avalise le budget annuel et les comptes Soutient les activités du programme auprès de ses partenaires Prises de position sur les problématiques politiques Mises en contact Conseils au donneur d'ordre	<u>Responsabilité:</u> Service de la santé publique <i>Dr Christian Lanz</i> Médecin cantonal  <u>Membres (4):</u> <i>Mme Laure Chiquet</i> , collaboratrice scientifique Service de la santé publique <i>Mme Ariane Hanser</i> , directrice Ligue pulmonaire JU <i>Mme Chloé Saas</i> , directrice Fondation O <sub>2</sub> <i>Mme Carine Lehmann</i> , cheffe de projet CIPRET Jura	Niveau stratégique
<b>Direction opérationnelle du programme</b>	Responsabilité opérationnelle de la réalisation et de la réussite du programme	Responsable de la bonne mise en œuvre des activités du programme Contacts avec les partenaires Coordination des activités et entre les différents intervenants/ partenaires Gestion administrative du programme Assure la préparation et les rapports des séances du Comité de pilotage Tenue des documents en lien avec le programme: planifications annuelles, budgets et comptes, rapports d'autoévaluation, etc. Assure la communication externe.	<u>Responsabilité:</u> Fondation O <sub>2</sub> <i>Mme Chloé Saas</i> , Directrice  avec  <i>Carine Lehmann</i> , coordinatrice du programme de prévention du tabagisme (CIPRET Jura)	Niveau opérationnel

## Remarques

Le canton du Jura dispose de peu de ressources humaines pour constituer les trois niveaux hiérarchiques de l'organisation du programme. C'est la raison pour laquelle la Fondation O<sub>2</sub> figure à la fois dans le Pilotage stratégique du programme et dans la Direction opérationnelle.

## 6. Evaluation et monitoring

La direction opérationnelle du programme procédera annuellement à l'auto-évaluation de l'atteinte des objectifs de chacune des mesures, selon les indicateurs définis. Cette analyse sera restituée au Fonds de prévention du tabagisme sous forme d'un rapport d'évaluation. Un rapport final fera la synthèse des données récoltées pendant les quatre ans et procédera à l'analyse de l'atteinte des objectifs.

## 7. Budget

	2022	2023	2024	2025
<b>Frais de personnel : coordination et direction</b>	74 857	75 621	76 362	77 087
<b>Cool&amp;Clean (Addiction Jura)</b>	20 000	20 000	20 000	20 000
<b>RE-Action (Addiction Jura)</b>	11 000	11 000	11 000	11 000
<b>Communication</b>	8 440	8 440	8 440	8 440
<b>Total</b>	<b>114 297</b>	<b>115 061</b>	<b>115 802</b>	<b>116 527</b>

*Remarque : les prestations propres des services de la République et Canton du Jura et des autres organisations partenaires ne sont pas intégrées dans le budget ci-dessus.*